

Tableau n° 3
L'arsenic et ses composés minéraux, les poussières et les vapeurs arsenicales
et l'hydrogène arsénié

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- A -		
1. Intoxication aiguë : - Insuffisance circulatoire, troubles du rythme, arrêt circulatoire ; - Vomissement, diarrhée ; - Syndrome de cytolysé hépatique ; - Encéphalopathie ; - Troubles de l'hémostase ; - Dyspnée aiguë.	15 jours	Liste indicative des principaux travaux Tous travaux exposant à l'extraction de roches et minerais renfermant de l'arsenic, à la manipulation ou à l'inhalation d'arsenic ou de ses composés minéraux, notamment : - Traitement pyro-métallurgique de minerais arsenicaux ; - Traitement pyro-métallurgique de métaux non ferreux arsenicaux ;

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
2. Effets caustiques : - Dermate de contact irritative, plaies arsenicales ; - Stomatite ; - Rhinite, ulcération ou perforation de la cloison nasale ; - Conjonctivite, kératite, blépharite.	15 jours	- Fabrication ou emploi de pesticides arsenicaux ; - Emploi de composés minéraux arsenicaux dans le travail du cuir, en verrerie, en électronique.
3. Intoxication subaiguë : - Polynévrites ; - Mélanodermie ; - Dyskératoses palmo-plantaires.	90 jours	
4. Affections cancéreuses : - Dyskératose lenticulaire en disque (maladie de Bowen) ; - Epithélioma cutané primitif ; - Angiosarcome primitif du foie.	40 ans	
- B -		
- Cancer broncho-pulmonaire primitif.	40 ans	Liste limitative des travaux - Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales. - Travaux de fabrication et de conditionnement de l'anhydride arsénieux. - Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés inorganiques pulvérulents de l'arsenic.
- C -		
- Hémoglobinurie.	15 jours	Liste indicative des principaux travaux Travaux exposant aux émanations d'hydrogène arsénié, notamment : - Traitement des minerais arsenicaux ; - Préparation et emploi des arséniures métalliques ; - Décapage des métaux, détartrage des chaudières ; - Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.
- Ictère avec hémolyse.		
- Néphrite azotémique.	30 jours	
- Accidents aigus (coma), en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	